



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'entrée

Question écrite n° 81057

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la proposition formulée dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration d'octobre 2013 « sur l'évaluation de la politique d'accueil des étrangers primo-arrivants » prévoyant de « maintenir la visite médicale à l'OFII et de compléter son contenu par le dépistage d'autres pathologies transmissibles » comme le VIH et les hépatites B et C. Il lui demande son avis sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81057

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4257

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)